#### DEC151583DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur par intérim de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans un intérêt de service, l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Jean-Jacques DELANNOY;

**Vu** la décision DEC151502INEE du 6 juillet 2015 portant nomination de M. Fabien ARNAUD aux fonctions de directeur par intérim, ainsi que Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU et M. Bernard FANGET aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée « Environnements, Dynamiques et Territoires de La Montagne (EDYTEM)

#### **DECIDE:**

Article 1er

Délégation est donnée à M. Fabien ARNAUD, directeur par intérim de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité :
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, MC Université Savoie Mont-Blanc, Directrice adjointe par intérim, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC130665DR11 du 21 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

# Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 juillet 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional Jérôme VITRE